



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 25

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Le jeudi 1 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : 48

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Rémi LESCOEUR.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 7

Madame Béatrice BELLIARD qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à Mme Armelle GENDARME, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT qui a donné pouvoir à M. Rémi LESCOEUR.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

L'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest a programmé la rénovation de la rue Escudier à Boulogne-Billancourt, dans sa section comprise entre la place des Écoles et le boulevard Jean Jaurès.

Sur le tronçon concerné par les travaux se trouve un accès au marché alimentaire Escudier, formé par une placette d'une surface de 230 m² environ, sur laquelle stationnent des commerçants lors de la tenue du marché.

Ladite placette constitue une partie commune dépendant du syndicat des copropriétaires du 9/9bis boulevard Jean Jaurès, 30/32 rue Fessart, 38/40 rue Fessart 49/51/52 rue Escudier à Boulogne-Billancourt, affectée d'une jouissance privative et exclusive au profit de la Ville de Boulogne-Billancourt. Cette dernière, au regard de l'état dégradé de la placette, a estimé nécessaire d'y procéder à des travaux propres à garantir le confort et la sécurité des circulations piétonnes.

Afin de limiter les nuisances qui seraient induites par la tenue de deux chantiers successifs, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité que ces travaux soient réalisés conjointement avec les travaux de réfection de la voirie, et a, à cet effet, délégué à GPSO la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de la placette.

La Ville de Boulogne-Billancourt s'est donc rapprochée de la copropriété, laquelle, par décision de son assemblée générale du 24 mars 2022, a, d'une part, autorisé la Ville à réaliser les travaux nécessaires, et, d'autre part, à en déléguer la maîtrise d'ouvrage à GPSO.

Les statuts de GPSO autorisent, dans leur article 16, l'établissement public territorial à recevoir mandat, dans le prolongement de ses compétences, à la demande de ses communes membres sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage lors de sa séance du 2 juin 2022.

Aux termes de cette convention, l'enveloppe prévisionnelle destinée à couvrir le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre de la présente opération avait été fixée à 84 035€ TTC, à la charge de la ville de Boulogne-Billancourt.

À l'issue des procédures de marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre, le coût définitif de l'opération se monte à 92 335 € TTC (soit une augmentation de 8 300 € TTC).

Il vous est donc proposé de prendre acte de cette nouvelle enveloppe que le projet d'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a pour objet d'entériner. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-2 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-5 et suivants,

Vu les statuts de l'établissement public territorial et notamment leur article 16,

Vu sa délibération n°C2017/10/05 en date du 5 octobre 2017 portant définition des intérêts territoriaux des compétences exercées par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,

Vu la délibération du Conseil de Territoire n°C2022/04/28 en date du 6 avril 2022 portant approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune de Boulogne-Billancourt pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt,

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 2 juin 2022 portant approbation de la prise en charge financière à 100% par la Ville des travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, réalisés par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Boulogne-Billancourt à l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,

Vu la convention précitée,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention précitée,

Vu l'avis de la commission « Espaces publics, voirie, parcs et jardins » en date du 9 décembre 2022,

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 28 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 28 novembre 2022,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : L'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, annexé à la présente délibération, à passer avec la commune de Boulogne-Billancourt pour la réalisation de travaux de de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt, est approuvé.

Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 2 : Le coût actualisé des travaux et de maîtrise d'œuvre de la présente opération s'élève à 92 335 € TTC (soit une augmentation de 8 300 € TTC) et sera pris en charge par la ville de Boulogne-Billancourt.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre ... du budget.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 6 décembre 2022
N° 092-219200128-20221201-136136-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PLACETTE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE, SITUEE RUE ESCUDIER A BOULOGNE-BILLANCOURT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Boulogne-Billancourt, dont le siège est sis 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par son Maire, M. Pierre-Christophe BAGUET, autorisé par délibération du Conseil municipal en date du ;
ci-après désignée « le délégant » ou « la Commune »,

et

L'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dont le siège est sis 9, route de Vaugirard CS 90008, 92197 Meudon Cedex, représenté par son Vice-Président délégué, M. Bernard GAUDUCHEAU, autorisé par délibération du Conseil de Territoire n°C2022/12/ en date du 14 décembre 2022 ;

ci-après désigné « le mandataire » ou « GPSO »

Il a été convenu de modifier par le présent avenant n°1, la convention initiale en date des 9 mai et 13 juillet 2022 de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché Escudier, sise rue Escudier à Boulogne-Billancourt, et dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de l'enveloppe prévisionnelle fixée aux articles 2 et 5 de la convention initiale, aux termes de laquelle l'enveloppe financière globale de l'opération avait été estimée à 84 035 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre inclus).

A l'issue des procédures de passation des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, est apparu un besoin de financement complémentaire de **8 300 € TTC**. Ainsi le coût total à la charge de la Commune pour la mise en œuvre des études et des travaux est réévalué à **92 335 € TTC** suivant l'état récapitulatif actualisé annexé au présent avenant (annexe I).

ARTICLE 2 : MODALITES DE PAIEMENT ET DE PREFINANCEMENT

A cet effet, la Commune s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au paiement des dépenses, telles qu'elles résulteront des marchés publics conclus par le mandataire et de leurs éventuels avenants.

Les dispositions de la convention initiale, relatives aux modalités de paiement demeurent applicables.

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions et articles de la convention initiale du 9 mai 2022, non modifiés par le présent avenant, demeurent inchangés.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

A **Boulogne-Billancourt**, le

A **Meudon**, le

Pour la Commune de Boulogne-Billancourt

Pour l'Etablissement public territorial GPSO

Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Bernard GAUDUCHEAU

Vice-Président chargé de l'Espace public de la Voirie et des Réseaux
Maire de Vanves
Conseiller régional d'Île-de-France

ANNEXE : ENVELOPPE FINANCIERE ESTIMATIVE DU PROGRAMME

Rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	10 083,33 €	12 100,00 €
Enveloppe affectée aux travaux	66 862,50 €	80 235,00 €
Total Budget	76 945,83 €	92 335,00 €